

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 3 juin 2019

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

Etaient
présents :

Monsieur Bernard FISCHER, président de séance

Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) : Madame Laurence MULLER-BRONN ayant donné pouvoir à Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Monsieur André ERBS, Madame Alfonsa ALFANO ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Madame Nicole THOMAS ayant donné pouvoir à Monsieur Denis HOMMEL, Madame Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Frédéric BIERRY ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Nicolas MATT ayant donné pouvoir à Madame Françoise PFERSDORFF

Excusé(s) :

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Chantal JEANPERT, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Madame Cécile DELATTRE

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

N° CP/2019/204 -

70510 - Modernisation du réseau routier
Proposition de désignation du Département comme
maître d'ouvrage unique pour l'aménagement d'une route
départementale en agglomération - Communauté de
Communes de MOLSHEIM-MUTZIG

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, dans le cadre de l'opération d'aménagement de route départementale en agglomération figurant dans le tableau annexé:

- de faire usage de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 en vue de désigner le Département comme maître d'ouvrage unique de l'aménagement du carrefour giratoire RD392-RD118, dans l'agglomération de Dinsheim, comprenant la réalisation de l'aménagement cyclable en périphérie du carrefour, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de Molsheim - Mutzig.
- d'approuver les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations, suivant les termes de la convention-type adoptée par délibération de la Commission Permanente en date du 9 janvier 2012 (CP/2012/54).

La Commission Permanente autorise par ailleurs son président à signer le moment venu la convention particulière à conclure sur cette base entre le Département et la collectivité concernée, convention qui formalise ce transfert temporaire par la Communauté de Commune de la compétence de maître d'ouvrage de l'aménagement cyclable.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice Générale Déléguée

Adopté à l'unanimité



Delphine JOLY

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190603-lmc1127279-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 14/06/19